

Administration communale de Dour



GREEN DEAL — CANTINES DURABLES

Je m'engage comme autorité politique pour plus d'alimentation durable dans les cantines !

NOM de l'Autorité Politique : Administration communale de Dour

Personne responsable : Vincent LOISEAU, Bourgmestre f.f. et Carine NOUVELLE, Directrice

générale

Personne de contact : Catherine DENIS

E-mail et tél. de la personne de contact : catherine.denis@communedour.be - 065/761.829

La commune de Dour est née en 1977 de la fusion des anciennes communes de DOUR, ELOUGES, WIHERIES, BLAUGIES et PETIT-DOUR. Elle est située en province de Hainaut et compte 17.001 habitants pour une superficie de 3331 ha

Depuis de nombreuses années, la commune de Dour a toujours eu à cœur de mettre en valeur les produits locaux, de promouvoir une alimentation saine afin d'améliorer l'équilibre alimentaire de ses habitants, d'introduire au sein des écoles de l'entité des produits plus respectueux de l'environnement et de réduire le gaspillage alimentaire.

Une profusion d'actions, de projets et d'activités sont organisés ou soutenus par la commune dans ce cadre.









1/ POUR DES PRODUITS LOCAUX ET DE SAISON

Objectifs chiffrés

Les denrées des repas proposés dans les cantines scolaires, les crèches et au CPAS seront d'origine locale et si possible bio.

Nous fixerons comme objectif à 30% de produits locaux dont 1/3 de produits bio d'ici 2021.

Actions

Les cahiers des charges seront adaptés en conséquence.

2/ POUR DES PRODUITS RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT ET DES ANIMAUX

3/ POUR DES PRODUITS EQUITABLES

4/ POUR DES REPAS SAINS, EQUILIBRES ET SAVOUREUX

Objectifs chiffrés

Privilégier l'eau au soda. En 2021, 50% des enfants fréquentant les écoles communales, l'accueil extrascolaire et la plaine de vacances consommeront de l'eau plutôt que du soda durant le repas de midi.

Actions

Installation de fontaine à eau dans les écoles et les bâtiments communaux

5/ POUR LA REDUCTION DU GASPILLAGE ALIMENTAIRE ET DES DECHETS

Objectifs chiffrés

Disparition progressive des emballages et des plastiques des écoles et des services communaux.









Actions

- Installation de fontaines à eau dans les écoles et les bâtiments communaux
- Diminuer l'utilisation des plastiques et à plus long terme la supprimer :
 - En insérant dans les cahiers de charges une clause prévoyant l'obligation pour tout soumissionnaire de privilégier une solution dans la matière la plus respectueuse de l'environnement en lien avec la production et le temps de vie de l'objet
 - En élaborant des critères spécifiques d'attribution liés à cette protection de l'environnement

6/ POUR L'INCLUSION SOCIALE



